

## SEANCE DU 12 juin 2020

Une convocation établie par Monsieur BOULMER Jean-Claude, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 4 juin 2020. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 12 juin 2020 à 20H30, au foyer rural, en vertu de l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**Etaient présents :** BOULMER Jean-Claude Maire et Président, PRUNIER Dominique, BATAIS Dominique, HONORE David, MOUCHOUX Mickaël, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, SELOSSE Fabienne, LE GALLAIS Julien, NESTORET Steve, CHEVALIER Rémy, BINOIST Christophe, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian.

**Excusée :** LE NABEC Marie-Laure

BINOIST Christophe a été élu secrétaire de séance.

Sur la demande de trois membres ou du Maire les élus peuvent décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés que la réunion de l'assemblée délibérante se tienne à huis clos dans les conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT. La réunion peut alors se tenir sans aucun public.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

### **2020-34 : Fixation du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la fixation du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoint dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 ;

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient de droit, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT ; Toutefois, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas l'indemnité maximale autorisée.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

- **Décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (maire + adjoints en exercice), avec prise d'effet au 27 mai 2020 et le temps du présent mandat, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-1-III du Code Général des collectivités Territoriales :

<b>ELUS</b>	<b>Qualité</b>	<b>Taux (en % de l'indice brut 1027)</b>
BOULMER Jean-Claude	Maire	33,17 %
PRUNIER Dominique	1 <sup>er</sup> adjointe	6,62 %
BATTAIS Dominique	2 <sup>ème</sup> adjoint	6,62 %
HONORE David	3 <sup>ème</sup> adjoint	6,62 %
MOUCHOUX Mickaël	4 <sup>ème</sup> adjoint	6,62 %

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, et que les indemnités de fonction seront payées mensuellement,

- dit qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **2020-35 : Formation des commissions et comités consultatifs communaux**

Sur proposition de son Maire, le Conseil Municipal forme les différentes commissions et comités consultatifs communaux. Il est précisé que la présidence de chaque commission ou comité est assurée par Monsieur le Maire et que la vice-présidence est confiée à l'adjoint dont le nom est souligné. Les commissions et comités consultatifs sont les suivants :

**FINANCES** (commission formée par l'ensemble des membres du conseil municipal) : PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, HONORE David, MOUCHOUX Mickaël, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, SELOSSE Fabienne, LE GALLAIS Julien, NESTORET Steve, CHEVALIER Rémy, BINOIST Christophe, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian, LE NABEC Marie-Laure.

**ESPACES VERTS, EMBELLISSEMENT ET ATELIERS COMMUNAUX** : MOUCHOUX Mickaël, BEAUCHER Jean-Luc, LE GALLAIS Julien, BINOIST Christophe, PIOT Gaël

**BATIMENTS COMMUNAUX, CIMETIERE, ACTIFS PUBLICS** : HONORE David, PRUNIER Dominique, BEAUCHER Jean-Luc, LE GALLAIS Julien, NESTORET Steve, PIOT Gaël

**AMENAGEMENT RURAL ET URBAIN** (voirie, environnement, PLU, EAU, assainissement, incendie) : BATTAIS Dominique, LE GALLAIS Julien, CHEVALIER Rémy, BINOIST Christophe, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian, LE NABEC Marie-Laure.

**INFORMATION, FORMATION :** PRUNIER Dominique, QUEVERT Emilie, SELOSSE Fabienne, NESTORET Steve, NGUYEN-QUAN Christian, LE NABEC Marie-Laure.

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE, ENFANCE JEUNESSE :** MOUCHOUX Mickaël, HONORE David, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, SELOSSE Fabienne, LE NABEC Marie-Laure.

**APPELS D'OFFRES :**

- Titulaires : PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, MOUCHOUX Mickaël
- Suppléants : HONORE David, BINOIST Christophe, NGUYEN-QUAN Christian

**CONTROLE LISTES ELECTORALES :** BINOIST Christophe

**ACTION SOCIALE :** PRUNIER Dominique, HONORE David, QUEVERT Emilie, AVRIL Daniel, BOUE Rosalie, TANCEREL Jean-Yves

**SCOLAIRE :** QUEVERT Emilie, NESTORET Steve, PIOT Gaël, LE NABEC Marie-Laure.

**2020-36 : Listes contribuables proposées aux services fiscaux pour la C.C.I.D.**

Conformément au 1<sup>er</sup> de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), le Conseil Municipal dresse la liste des contribuables proposés au Directeur des services fiscaux afin de lui permettre de désigner les commissaires titulaires et suppléants qui constitueront la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Il s'agit de :

Commissaires titulaires et suppléants

<u>Commissaires titulaires</u>	<u>Commissaires suppléants</u>
PRUNIER Alain ROGER Benoit PICAULT Serge TRIBALET Serge PRIOUL Jean-Yves BATTAIS Irène BOUE Marie-Annick CANTO René BOUE Alain AVRIL Daniel DUVAL Sabrina MARCAIS Joseph, propriétaire de bois	ROME Alain TANCEREL Jean-Yves BEAUCHER Gwénaëlle RONDIN Jean-Hubert VALLEE Daniel BERTHOIS Laëtitia GORON Emile COBAC Alexandra CANTO Bernard GIET Christelle PIROTAIS Suzanne JANNIN Maurice, propriétaire de bois

**2020-37 : Election du délégué au Syndicat départemental d'Energie 35 (SDE 35)**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué pour représenter le conseil municipal au sein du Comité Syndicat Départemental d'Energie 35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

**Délégué : HONORE David**

**2020-38 : Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Antrain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un suppléant pour représenter le conseil municipal au sein du Comité Syndical Intercommunal des Eaux d'Antrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Délégués titulaires : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique

Délégué suppléant : BATTAIS Dominique

**2020-39 : Election des membres du Syndicat Intercommunal de Réseau d'Ecoles Rurales (R.E.R.)**

Monsieur le maire informe qu'il y a lieu de désigner quatre délégués pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité Syndical Intercommunal de Réseau d'Ecoles Rurales MARCILLE-ST REMY (R.E.R.)

**Les représentants élus proposés : BOULMER Jean-Claude, QUEVERT Emilie, SELOSSE Fabienne, NESTORET Steve**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, proclame, délégués au Syndicat Intercommunal de Réseau d'Ecoles Rurales MARCILLE-ST REMY : BOULMER Jean-Claude, QUEVERT Emilie, SELOSSE Fabienne, NESTORET Steve.

**2020-40 : Désignation du correspondant défense**

Le Conseil Municipal désigne David HONORE en qualité de correspondant défense pour la commune de Marcillé-Raoul, relais local en charge des questions de défense.

**2020-41 : Désignation de délégués élus au comité du Comice du Couesnon**

Le Conseil Municipal désigne deux délégués, membres du Conseil Municipal, afin de représenter la commune au sein du bureau du Comice du Couesnon :

- CHEVALIER Rémy

- BINOIST Christophe

**2020-42 : Désignation d'un référent ADMR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Dominique PRUNIER, référente, interlocutrice privilégiée de l'association ADMR du Pays d'Antrain pour remonter les besoins de la collectivité et de sa population vers l'association (personne ayant besoin d'aide, portage de repas, constitution d'un dossier...)

### **2020-43 : Désignation des délégués du Comité des Œuvres Sociales Breizh (COS BREIZH)**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué pour représenter la collectivité (personne morale) et un délégué pour représenter les agents au sein du Comité des Œuvres Sociales BREIZH (COS BREIZH).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Délégué *élus* : BINOIST Christophe

Déléguée *agents* : L'HONORE Patricia

### **2020-44 : Maintien du concours des « maisons fleuries »**

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à la majorité absolue (13 pour, 1 abstention) le conseil municipal souhaite maintenir le concours communal des maisons fleuries et la participation au concours intercommunal des maisons fleuries, sans modification.

### **2020-45 : Désignation du référent « Maisons fleuries »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un référent « maisons fleuries » sur la commune ainsi qu'un niveau intercommunal.

Le Conseil municipal désigne :

PRUNIER Dominique, référente « maisons fleuries ».

### **2020-46 : Désignation des utilisateurs du webSIG**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner des personnes autorisées à utiliser le webSIG (Système d'Informations Géographiques). Cet outil est réservé à une utilisation interne de service public et à la fonction des personnes autorisées (c'est à dire élu ou agent).

Le Conseil municipal désigne :

BOULMER Jean-Claude et NGUYEN-QUAN Christian.

### **2020-47 : Maintien des horaires de l'école pour les trois prochaines rentrées scolaires**

Faisant suite au courrier de Monsieur Christian WILLHELM, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education Nationale d'Ille et Vilaine, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (article D.521-12 du Code de l'Education, modifié par le décret n°2017-1108),

Le Conseil Municipal confirme la mise en place des horaires de l'école publique de Marcillé-Raoul pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, comme suit :

	<b>Horaires de début de matinée</b>	<b>Horaires de fin de matinée</b>	<b>Horaires de début d'après-midi</b>	<b>Horaires de fin d'après-midi</b>
Ecole publique de Marcillé-Raoul	08:50	12:00	13:30	16:20

A noter qu'à l'issue de cette période, il conviendra de refaire une demande de dérogation.

#### **2020-48 : Investissements. Sèche-mains toilettes publiques rue du Stade**

Le conseil municipal, accepte le devis ORAPI HYGIENE d'un montant de 195,74 € H.T. concernant la fourniture d'un sèche-mains à installer dans les toilettes publiques situées rue du Stade.

#### **2020-49 : Demandes de subventions supplémentaires 2020**

✓ **Association « les Breizh'elles »**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention émanant de l'association « les Breizh'elles ». Après examen de la demande, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant s'élevant à 50 € afin de soutenir le projet dans le cadre d'un raid humanitaire à travers le désert marocain (*Nomad Raid 2021*) et sollicite l'association pour un compte-rendu de cette aventure aux élèves de notre école primaire.

✓ **Association « la Chateaubriand section basket »**

Monsieur le Maire explique que l'association « la Chateaubriand section basket » sollicite la commune une subvention afin de faire face aux difficultés rencontrées par l'annulation d'évènements au sein du Club. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse l'octroi d'une subvention.

#### **2020-50 : Acceptation de remboursements d'un sinistre- Aire grillagée**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 25 novembre 2019, l'aire grillagée située au lieu-dit « La Havelais » a été percutée par un véhicule. Le coût de remise en état sur site (nettoyage et pose de l'aire grillagée) par les agents communaux s'est élevé à 3 heures x 23,00 € soit un total de 69,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'indemnisation de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 69,00 € égale à la réparation du préjudice.

#### **2020-51 : Acceptation de remboursement d'un sinistre. Infiltrations par la toiture du Collectif « résidence les Primevères »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 28 janvier 2020, un dégât des eaux provenant de la toiture a eu pour conséquence des infiltrations sur le plafond et dans la cage d'escalier du bâtiment collectif résidence Les Primevères. Une déclaration de sinistre a été enregistrée auprès de l'assurance de la collectivité GROUPAMA avec présentation de devis de remise en état des conséquences des entreprises suivantes :

- Electricité de l'entreprise MONSIFROT-PEYROUNY : 643,60 €  
- Peinture – reprise placo-plafonds de l'entreprise MALLE Peinture : 4251,89 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 1616,07 €, franchise de 298,35 € déduite ainsi que la somme de 802,55 € déduite pour vétusté.

## **Arrêté portant création de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté émanant de Madame la Préfète de Région Bretagne portant création de Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) pris en application du Code du Patrimoine, notamment son livre V, sur la commune.

Cet arrêté prévoit que les demandes d'autorisation d'urbanisme (PC, PD, installations et de travaux divers, autorisations de lotir, décisions de réalisation de ZAC) situées à l'intérieur des zones définies soient communiquées à Madame la Préfète de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles, service régional de l'archéologie), qui pourra prescrire les mesures d'archéologie préventive prévues par le code du patrimoine.

L'arrêté n°ZPPA-2020-0009 et ses annexes sont consultables en mairie.

## **Questions diverses**

- Suite à la demande de quelques parents Monsieur le Maire explique dans quelles conditions il a été décidé en accord avec Monsieur le Maire de St Rémy du Plain d'accéder aux demandes d'élargissement du groupe Périscolaire issu de la période de confinement.
- Permis de construire : Monsieur le Maire indique au conseil que deux Permis de Construire ont été accordés aux entreprises Novandie et TDF. Concernant ce dernier il est à noter qu'un riverain est venu en mairie rencontrer Monsieur le Maire afin de lever les doutes qu'il avait sur cette édification. Monsieur le Maire lui a proposé de demander une campagne de mesure auprès de l'ANFR afin de mesurer l'impact réel de l'antenne sur son exploitation.
- Signalement de la dégradation de la route entre les lotissements « résidence des Primevères » et « Jean-Louis Thomas ».
- Four cantine scolaire. Le conseil municipal décide de demander des devis pour le renouvellement du four de la cantine scolaire.
- La livraison des masques a été effectuée. Les élus s'organisent pour une distribution dans les boîtes à lettres, à tous les habitants.
- Lotissement « Les Cormiers ». Dépose d'une annonce des lots à bâtir sur le site « le bon coin »
- Signalétiques, numérotation. Certains administrés ont signalé qu'il était encore difficile de les joindre malgré la numérotation à chaque logement. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rapprocher toutes les demandes avant l'intervention des agents de la Communauté de Communes.
- Argent de Poche. Démarrage du dispositif le lundi 15 juin 2020.
- Mottes féodales : Réunion avec les élus, l'APPAC et les riverains domiciliés proches du site des Buttes du Châtel, le jeudi 18 juin 2020 à 18h30 au foyer rural.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Numéros d'ordre des délibérations : de 2020-34 à 2020-51

